



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 MAI 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 14	Nombre des Membres Votants : 15	Date de la convocation : 23 mai 2024
--	---------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, le conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur SOULA Christian

PRESENT(E)S : SOULA Christian -PONS Marie-Aude-BOUCABEILLE Frédéric-DAROT Rose-Marie-MORANDI Jérôme-ANDREWS Elvire-LEMEUX Patricia-RUMEAU Hervé-SAN MARTIN Gaël-GUEROUT- LE MORVAN Julie-Sandrine-GRAND- Cécile-CAZAUD -Patrick-ANGOT-Céline

PROCURATIONS : FROMILHAGUE Olivier à Christian SOULA

ABSENTS/EXCUSE (E)S : ALBERO Caroline-FERRER, Jérémy-LUCATO Maël MEKKI Dalila

Madame DAROT Rose-Marie volontaire est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 **-ADOPTE A L'UNANIMITE**

ORDRE DU JOUR

1. Adhésion 2024 à l'Association pour le maintien et le développement de la ligne ferroviaire Carcassonne-Quillan
2. Attribution d'une subvention en faveur du BTP CFA Occitanie
3. Convention de pacage parcelle A661, A662 et A664
4. Signature de la convention avec le Ministère de l'Education Nationale relative à l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT) à l'école Élémentaire Jules Ferry Année 2024-2025
5. Signature de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO
6. Assainissement quartier de la grave – Acceptation devis tranche 1 et 2
7. Attribution des lots gros œuvre, plomberie, carrelage pour la rénovation des vestiaires

Le maire demande l'ajout d'un 8eme point : demande de subvention auprès de la DRAJES pour la rénovation des vestiaires du stade Jean Biar avec un plan de financement des vestiaires avec les couts réels des travaux à la demande de l'agence nationale du sport. **ACCEPTÉ A L'UNANIMITE**

DELIBERATIONS

1. Adhésion 2024 à l'Association pour le maintien et le développement de la ligne ferroviaire Carcassonne-Quillan :

L'Association ALF CARCASSONNE QUILLAN est installée au 31 RUE DE LA COLLINE à Limoux (11300) dans le département de l'Aude, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adhérer à cette association. La cotisation 2024 s'élève à 25 €.

Mme ANGOT demande quelles sont les avancées depuis l'année dernière ?

Mr SOULA dit que le projet est en cours avec plusieurs intervenants dont la trame, de plus le département a un projet de piste cyclable

Mme GRAND dit que c'est une bonne idée

Mr SOULA répond affirmativement d'autant plus que le projet de passerelle derrière Intermarché pourrait être inclus dans le projet et dont être financé.

Mme GRAND demande s'ils vont utiliser l'ancienne voie ferrée ?

Mr SOULA dit que c'est encore à l'étude, il informe qu'une réunion sur la voie verte est organisée la semaine prochaine, il explique que le train c'est la région et la voie verte le département.

Mme GRAND dit qu'il peut y avoir accord entre les 2 institutions

Mr SOULA précise aussi la possibilité d'une ligne Limoux /Perpignan, il manque 7KM de voie- et dit que le train est aussi pertinent pour le fret

Il explique le tracé provisoire de la piste cyclable d'Alet à Espéraza mais précise que pour l'instant rien n'est fait

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Attribution d'une subvention en faveur du BTP CFA Occitanie :

Afin d'apporter un soutien au Campus des métiers de la Construction BTP CFA pour le financement à de nouvelles installations d'équipements pédagogiques et d'un mobilier neuf, monsieur le Maire propose au conseil municipal de leur accorder une subvention de 50 € pour l'année 2024 et une participation de 25 € pour un apprenti domicilié dans notre commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Convention de pacage parcelle A661, A662 et A664

Mme Claire HO qui exerce une activité agricole : pâturage chevaux et cueillette de plantes sauvage qu'elle transforme en produits naturels. Exposante au marché d'Espéraza demande l'usage des parcelle A661 (6950m²), A662 (3650m²), et A664(6959m²) soit un total de 17 559 m²)

Mr le maire profite de ce point pour répondre à la question écrite de Mm ANGOT à savoir : « -Avez-vous envisagé l'évolution des tarifs de mise à disposition des terres communales aux agriculteur-ices au regard de l'évolution de l'indice national des fermages fixé pour les terre nues et que pensez-vous d'actualiser la grille des prix en distinguant le type de terre ?

Mme ANGOT dit qu'elle n'est pas contre le développement des maraichers mais selon elle, il faudrait revoir les tarifs conformément à l'arrêté préfectoral.

Mr SOULA lui dit que d'après ce qu'il comprend elle veut augmenter les tarifs, il explique que pour Esperaza le tarif est entre 1€ et 9.66€ l'hectare pour les landes

Mme PONS précise qu'à Espéraza il n'y a que des Landes et qu'à Espéraza elle paye 8 € l'hectare et à Rennes elle paye 5 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Signature de la convention avec le Ministère de l'Education Nationale relative à l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT) à l'école Elémentaire Jules Ferry Année 2024-2025

Monsieur le Maire expose un projet de convention à signer entre la ville d'ESPERAZA et le Ministère de l'Education Nationale relative à l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT) à l'école Elémentaire Jules Ferry. Le déploiement de l'ENT permettra : l'utilisation d'un nouvel outil de communication au service de l'école et des familles, et un espace commun d'échanges et de travail à destination des élèves des classes élémentaires. Le financement de l'ENT-école est assurée par l'engagement fort de l'académie et la participation des collectivités, celles-ci n'étant sollicitées que pour un coût réduit fixé à 45 € TTC par an/école.

Mme ANGOT demande ce qu'il en est pour les familles qui n'ont pas internet

Mme LE MORVAN dit qu'il y a des cahiers de liaison

Mr SOULA dit que ce dispositif est très bien avec des forums, ressources disponibles pour les écoliers

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Signature de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO

Mme ANGOT demande si les riverains seront avertis des travaux, Mr SOULA répond qu'ils auront l'information dans leur boîte à lettre

Mme ANGOT demande si la voirie sera remise en état car ce n'est pas mentionné sur les devis. Mr SOULA répond que les trous seront rebouchés c'est la SAUR de Narbonne qui va intervenir avec du matériel adapté et une équipe spécialisée.

Auparavant le rebouchage et le goudronnage étaient sous-traités, ce ne sera pas le cas et que cela fait partie intégrante des travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Attribution des lots gros œuvre, plomberie, carrelage pour la rénovation des vestiaires

Lors de la séance du 23 avril certains lots avaient été attribués, les lots 1 : Gros œuvre, lot 4 plomberie et Lot 7 carrelage étaient infructueux, une demande de devis a été faite auprès d'autres entreprises

Des entreprises ont été sollicités par le maître d'œuvre (Christelle BAILLS) Qui propose de retenir les Entreprises suivantes :

Lot	ENTREPRISE	Offre
LOT 1 : GROS ŒUVRE-DEMOLITION	Entreprise Thierry FERRIER Devis base : 1682.15+ devis option :9745	11 427.15
LOT 4 : PLOMBERIE	Entreprise LM PLOMBERIE	10 500,00
LOT 7 : CARRELAGE	Entreprise Thierry FERRIER	16 248

Le montant total de l'opération est de

LOT 1 : GROS ŒUVRE- DEMOLITION Devis base : 1682.15 €+ devis option :9745 €	11427.15
LOT 2 : PLATRERIE DOUBLAGE ISOLATON	15 852,96
LOT 3 : MENUISERIE	7 045,00
LOT 4 : PLOMBERIE	10 500,00
LOT 5 : ELECTRICITE	7 223,72
LOT 6 : CHAUFFAGE	9 816,00
LOT 7 : CARRELAGE	16 248,00
LOT 8 : PEINTURE	10 843,60
SOUS TOTAL LOTS	88 956.43

Il est proposé de retenir les entreprises citées ci-dessus
D'autre part des erreurs matérielles de montants figurant sur la délibération du 23 mai 2024 qui doivent être corrigés sur les lots 2 : 15 852.96 €HT au lieu de 15 855.96 € HT ; et lot 6 : 9816 €HT au lieu de 10 882.24 €HT il est proposé de valider ces corrections
Les crédits relatifs à la réalisation de ce marché sont disponibles sur le budget 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - demande de subvention auprès de la DRAJES- Plan de financement de la rénovation des vestiaires avec les couts actés

Au vu de ce qui précède et à la demande de l'agence nationale du sport, le plan de financement pour la demande de subvention doit être modifié avec les couts actés par le conseil municipal

	Montant HT
Plan Etudes préalable :	3 750,00
Maitrise d'œuvre	14 210,63
Eclairage	33 380,00

Montant des travaux lots attribués	
LOT 1 : GROS ŒUVRE- DEMOLITION	11 427,15
LOT 2 : PLATRERIE DOUBLAGE ISOLATON	15 852,96
LOT 3 : MENUISERIE	7 045,00
LOT 4 : PLOMBERIE	10 500,00
LOT 5 : ELECTRICITE	7 223,72
LOT 6 : CHAUFFAGE	9 816,00
LOT 7 : CARRELAGE	16 248,00
LOT 8 : PEINTURE	10 843,60
SOUS TOTAL LOTS	88 956,43
TOTAL GENERAL	140 297,06

Coût € HT	CONSEIL DEPARTE- MENTAL 11	DRAJES	FOND PROPRE
140 297.06	30%	20%	50%

ADOPTE A L'UNANIMITE

FIN DES DELIBERATIONS

Questions diverses

Le maire souhaite répondre aux questions envoyées par mail par Mme ANGOT

-Comment faire, suite à l'adoption de la charte de l'arbre du département, par le conseil municipal, pour que la préservation des arbres soit prise en compte, a minima, dans les travaux de la commune avant d'être abattus ?

Mr le maire répond que les élagages cette année se feront en dehors de la période de nidification

Mme ANGOT répond qu'il y a élagage et élagage et que souvent on coupe trop.

Mr SOULA répond qu'il voit ici une allusion au peuplier qui s'est affaissé lors des travaux d'élagage, il précise que l'entreprise spécialisée qui est intervenu a pris des photos et fait une attestation. En tant que maire, il a stoppé les travaux, l'élagage reprendra à l'automne.

Mr CAZAUD intervient en signalant qu'à côté des poubelles au Maroc les arbres vont bientôt toucher les fils électriques et que sur la passerelle des branches tombent régulièrement

Le respect de la charte de l'Arbre nous bloque un peu.

Mme ANGOT dit qu'il y a la possibilité de trouver d'autres moyens Mr CAZAUD répond, que cela serait illégal par rapport à la charte, Mme ANGOT dit que ce n'est pas une loi, Mr CAZAUD répond que c'est le non-respect de la charte. Et rappelle qu'il a voté contre

- Quelle sont les avancées du TZCLD ?

Mr SOULA explique que la reconnaissance de territoire émergeant est faite mais il faut maintenant organiser avec un comité local de l'emploi composé de plusieurs intervenants tels que la mission locale, France travail, le parchemin...des réunions publiques pour expliquer le dispositif (une programmée le 5 juin à FA)

Il faut ensuite identifier les bénéficiaires, les rencontrer et définir leurs besoins en liaison avec des organismes de formation ou autres, il s'agit de recevoir environ 180 personnes

Ensuite un dossier sera déposé avec une validation espérée pour 2026

Mr SOULA précise que l'équipe projet travaille bénévolement, une demande de subvention de 11000 € a été faite

Mme ANGOT dit que c'est peu

Mr SOULA répond que Joelle CHALAVOUX est chargée des subventions.

Mr ANGOT dit qu'il n'y a pas de solution concrète, et que les communes pourraient participer

Mr SOULA répond que pour participer les communes sont d'accord mais pour payer elles le sont moins.

-Où en êtes-vous de la mise en place des bacs de compostages collectifs à Espéraza, du moins pour ce qui est du seul ressort de la commune, en lien avec la CCPA (obligation du 1/1/24) : emplacements des bac collectifs, information des habitants, ... Puis-je vous aider à avancer pratiquement sur ces questions ?

Le Maire explique que pour Espéraza c'est en cours avec la CCPA, il y a eu des apéros compost organisé par le COVALDEM

Mme ANGOT répond qu'elle aurait aimé y participer

Mr SOULA répond que c'était pour les élus de la CCPA

Mme ANGOT demande où les bacs seront installés ?

Mr SOULA répond qu'il a sollicité les associations pour définir les besoins et qu'il n'a eu aucune réponse

Il y a eu une proposition de Paul qui a échoué

D'autres maires ont décidé d'offrir des composteurs individuels à ceux qui le demandent

Mme ANGOT demande ce qu'il en est pour les bacs collectifs

Mr SOULA répond que la CCPA va proposer des solutions mais que cela engendre des problèmes il s'agit de trouver des personnes pour s'en occuper et ce n'est pas simple

Mme ANGOT dit qu'il n'y a pas de nuisance si on gère bien, les gens doivent être informés et formés

Mme PONS dit que le tri sélectif n'est déjà pas fait.

Mr SOULA rappelle que le travail avec la CCPA est en cours

Mme ANGOT répond que c'est une obligation depuis le 1^{er} janvier qu'on avait le temps de réfléchir avant

Elle propose d'être intégrée dans des réunions de travail

Mme LE MORVAN dit que sans l'implication des habitants on n'aboutira à rien

Mr Le maire propose de clôturer les débats

Clôture de la séance à 19h30

Rose Marie DAROT
Secrétaire de séance



Christian SOULA
Maire d'ESPERAZA


